

M. Armand-Calliat a réussi à traduire une conception du peintre Lameire, par un véritable tour de force. Il s'agit d'un ciborium dont le dais est formé par un voile que gonfle le vent et que retiennent quatre anges.

Le difficile était que les anges n'eussent pas l'air de porter le voile. Le mouvement de tension est si bien exprimé, que l'illusion est complète. Il fallait plus que de l'habileté pour obtenir ce résultat ; un artiste seul a pu y réussir.

M. Laurent, de son côté, a fait un calice qui est une merveille de composition et d'exécution : œuvre de joaillier se faisant orfèvre à l'occasion.

✱ Si, des arts décoratifs, nous revenons aux beaux-arts, il faut mentionner la médaille d'or envoyée à M. Puvis de Chavannes par la ville d'Amiens « à titre de reconnaissance pour les œuvres dont il a si généreusement doté le Musée et pour fixer la date de la réception de sa magnifique toile : *Ludus pro Patria.* »

Autre médaille d'or, celle-ci accordée à un poète, M. J.-Et. Beauverrie, notre compatriote, et frère du peintre bien connu.

Dans sa séance du 24 mai, l'Académie de Reims lui a décerné cette haute récompense pour une pièce de vers intitulée *l'Inspiration*, qui doit ouvrir le Recueil de ses *Poèmes bibliques et évangéliques*

✱ Les cloches des églises, dit-on aux enfants, s'envolent le Jeudi-Saint, celles des gares sont parties le 12 mai, avec cette différence en plus, qu'elles ne reviendront pas.

Un arrêté ministériel a décidé que le chef de gare ou son représentant donnerait le signal du départ du train au moyen d'un sifflet, et le conducteur répétera ce signal au moyen d'une trompette minuscule.

Je n'entrevois pas très bien en quoi cette réforme profitera aux voyageurs. J'attache plus d'intérêt aux modifications que la Compagnie fait subir à la gare de Perrache et dont il résultera, sinon plus de place, au moins plus d'aisance, notamment dans l'accès des trains pour Saint-Étienne.

Notons aussi que le lundi, 28, le plateau de Caluire a été traversé en petite galerie par le souterrain en construction de Collonges à Saint-Clair.